



Le Comité de Paris de Judo vous souhaite une bonne saison sportive.



**COMITE DE PARIS
JUDO - JIJITSU
& D.A.**

AGENDA SAISON 2016-2017



**21-25 avenue de la Porte de Chatillon
75014 PARIS**

Téléphone : 01.45.43.80.07

E-mail : liguejudo75@judoparis.com

Facebook : Comité de Paris de Judo

Ouverture des bureaux :

Mardi, jeudi et vendredi

10h00-13h00 / 14h00-17h00

Permanence téléphonique



SHIN : cœur, esprit

GI : technique, habileté

TAÏ: corps

Comité du Val de Marne (94)

2, rue Tirard
94000 CRETEIL
Tél : 01.48.99.40.46 – Fax : 01.48.99.40.46
E-mail : judo94@orange.fr

Comité du Val d'Oise (95)

1, rue Alexandre Dumas – BP 20115
95224 HERBLAY Cedex
Tél : 01.34.50.13.13 – Fax : 01.39.97.98.49
E-mail : liguejudo95@wanadoo.fr

AUTRES COMITES FRANCILIENS

Comité de Seine et Marne (77)

3, bis Grand Place
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES
Tél : 01.60.94.05.65 – Fax : 01.60.94.05.62
E-mail : ligue77judo@wanadoo.fr

Comité des Yvelines (78)

22, rue Jean Jaurès
78350 JOUY-EN-JOSAS
Tél : 01.39.56.68.18 – Fax : 09.70.06.47.29
E-mail : ligue@judo78.com

Comité de l'Essonne (91)

9, rue Albert CAMUS
91220 BRETIGNY-SUR-ORGE
Tél : 01.60.84.70.10 – Fax : 01 60 84 88 26
E-mail : judo.91@wanadoo.fr

Comité des Hauts de Seine (92)

21/25, avenue de la Porte de Châtillon
75014 PARIS
Tél : 01.45.41.05.70 – Fax : 01.45.41.07.80
E-mail : liguejudo92@wanadoo.fr

Comité de Seine Saint Denis (93)

41, avenue de Suffren
93150 LE BLANC-MESNIL
Tél : 01.48.68.36.89 – Fax: 01.48.68.37.28
E-mail : ffjda.ligue93@wanadoo.fr

LE JUDO

Qu'est-ce que le Judo ?

Le Judo est un moyen d'éducation. Conçu en 1882 par Jigoro Kano, il s'appuie sur l'étude et la pratique d'un système d'attaque et de défense, issu de différents systèmes de combats traditionnels japonais. Cet art martial privilégie les techniques de projection et de contrôle. Une pratique sincère et régulière, prolongée dans le temps, guidée par les principes essentiels du Judo et le respect de ses fondements, favorise l'accession à l'autonomie, à la maîtrise de soi, au respect des autres, à une meilleure appréhension du réel.

Trois principes essentiels retenus par Jigoto Kano, guident la pratique du Judo.

Le principe de souplesse

Le premier principe est celui de la souplesse, de la non résistance, de l'adaptation. Il est si étroitement lié à la discipline qu'il lui donne son nom : faire du Judo, c'est s'engager dans la voie (**Do**) de l'application du principe de l'adaptation (**Ju**). Il invite à s'élever dans la pratique au-delà de la seule opposition des forces musculaires, pour parvenir à une véritable maîtrise des lois subtiles du mouvement, du rythme, de l'équilibre, des forces. Ju est une attitude.

Seiryoku Zenyo, Le meilleur emploi de l'énergie

Le second principe est la recherche du meilleur emploi possible des énergies physiques et mentales. Intégrant le premier principe et le dépassant, il invite à l'application de la solution la plus pertinente à tous problèmes : agir juste, au bon moment, avec un parfait contrôle de l'énergie employée, utiliser la force et les intentions du partenaire contre lui même. **Seiryoku Zenyo** est un idéal.

Jita Yuwa Kyoie, La prospérité mutuelle par l'union des forces

Le troisième principe est l'entente harmonieuse, la prospérité mutuelle par l'union de sa propre force et de celle des autres. Découlant de l'application sincère des deux premiers principes, il suggère que la présence de partenaires et celle du groupe sont nécessaires et bénéfiques à la progression de chacun. En Judo, les progrès individuels passent par l'entraide et les concessions mutuelles. **Jita Yuwa Kyoie** est une prise de conscience.

ADRESSES DES DIFFERENTS LIEUX DE COMPETITIONS

Institut National du Judo - Dojo AWAZU
21-25, avenue de la Porte de Chatillon, 75014 PARIS
Métro porte d'Orléans ligne 4

Gymnase La Plaine
13, rue du Général Guillaumat, 75015 PARIS
Métro porte de Versailles ligne 12

Halle Carpentier
81, boulevard Masséna, 75013 PARIS
Métro ligne 7 et Tram porte de Choisy

Centre sportif Elisabeth
7-15, avenue Paul Appell, 75014 PARIS
Métro porte d'Orléans ligne 4

Gymnase Didot
26, avenue Georges Lafenestre, 75014 PARIS
Métro porte de Vanves ligne 13

Gymnase Max Rousié
28, rue André Bréchet, 75017 PARIS
Métro porte de Saint-Ouen ligne 13

Stade Pierre de Coubertin
82, avenue Georges Lafont, 75016 PARIS
Métro porte de Saint-Cloud ligne 9

QUELQUES ADRESSES UTILES

FFJDA
21-25, avenue de la Porte de Chatillon,
75680 PARIS Cedex 14
01.40.52.16.16
Site internet : www.ffjudo.com

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

6/8, rue Eugène Oudiné
CS 81360
75634 PARIS CEDEX 13
Tél : 01 40 77 55 00

PREFECTURE DE PARIS ET D'ÎLE DE FRANCE

5, Rue Leblanc,
75015 Paris
[01 82 52 40 00](tel:0182524000)

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE PARIS

32, Rue Rottembourg,
75012 Paris
01 49 28 06 00

COMMENT DEVENIR ARBITRE ?

Si vous êtes intéressés par l'arbitrage vous pouvez le pratiquer dès la catégorie d'âge minime avec la coupe du jeune arbitre minime.

Si vous désirez gravir les échelons de l'arbitrage, vous devez contacter le formateur d'arbitrage du Comité de Paris de Judo :

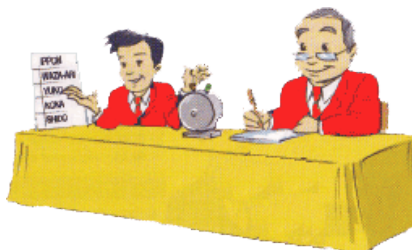
Monsieur Eric CORNILY
eric.cornily@laposte.net



COMMENT DEVENIR COMMISSAIRE SPORTIF ?

Une autre façon de vivre le Judo et de partager sa passion, pour devenir commissaire sportif il suffit de :

- Etre licencié à la F.F.J.D.A
- Etre volontaire
- Aimer le judo
- Avoir un très bon relationnel
- Avoir le sens des responsabilités
- Vouloir s'investir pour son Club, sa ligue et sa Fédération



Vous devez contacter le Comité de Paris de Judo

SOMMAIRE

- Cabinet du Président _____ 6
- Comité Directeur _____ 7
- Arbitrage et grade _____ 12
- Calendrier sportif et stages _____ 13
- Textes sportifs _____ 21
- Système de qualification _____ 23
- Obtenir un passeport _____ 31
- Pour pouvoir participer aux compétitions _____ 32
- Fournir un arbitre et/ou un commissaire sportif ____ 33
- Passage et validation de grade _____ 34
- Judo et filière de Haut Niveau _____ 36
- Comment devenir arbitre ou commissaire sportif ____ 40
- Quelques adresses utiles _____ 41

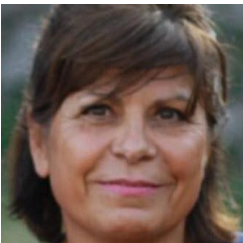
CABINET DU PRESIDENT



Jean Pierre TRIPET, Président du Comité de Paris de Judo.



Pierre DAVID, Conseiller Technique Fédéral du Comité de Paris de Judo.



Dominique GOGÉON MONDOLONI, Déléguée Générale du Comité de Paris de Judo

- **Obligation de licencier tous les pratiquants** de votre de Judo. Vous avez signé une convention d'affiliation dans laquelle cela est stipulé.

Le Club s'engage :

- à respecter et faire respecter par ses adhérents les textes constituant la "Charte du Judo Français", et plus particulièrement les statuts et règlement intérieur de la F.F.J.D.A.,
- à s'acquitter des obligations qui résultent de son affiliation et notamment à payer la cotisation club fédérale et à faire prendre une licence à tous ses adhérents,
- à participer aux activités fédérales techniques, sportives et statutaires,
- à communiquer à la FFJDA toutes les informations utiles à sa mission,
- à participer activement à la vie fédérale sur la base du principe d'entraide et de prospérité mutuelle,
- à remplir les obligations qui pèsent sur toute association au regard des pouvoirs publics,
- à renseigner l'annexe du présent contrat à la suite de toute modification intervenue dans son organisation.



RAPPELS

- Vous devez vous inscrire par extranet et vous désinscrire en cas de non participation. Ce type de fonctionnement permet au Comité de Paris de Judo d'organiser au mieux ses manifestations et de gagner de temps lors des tirages au sort.



- Obligations aux clubs qui organisent des inter-clubs de demander l'autorisation au Comité de Paris de Judo. Une fiche de renseignements est à remplir (date, lieu, type de manifestation...)

COMITE DIRECTEUR

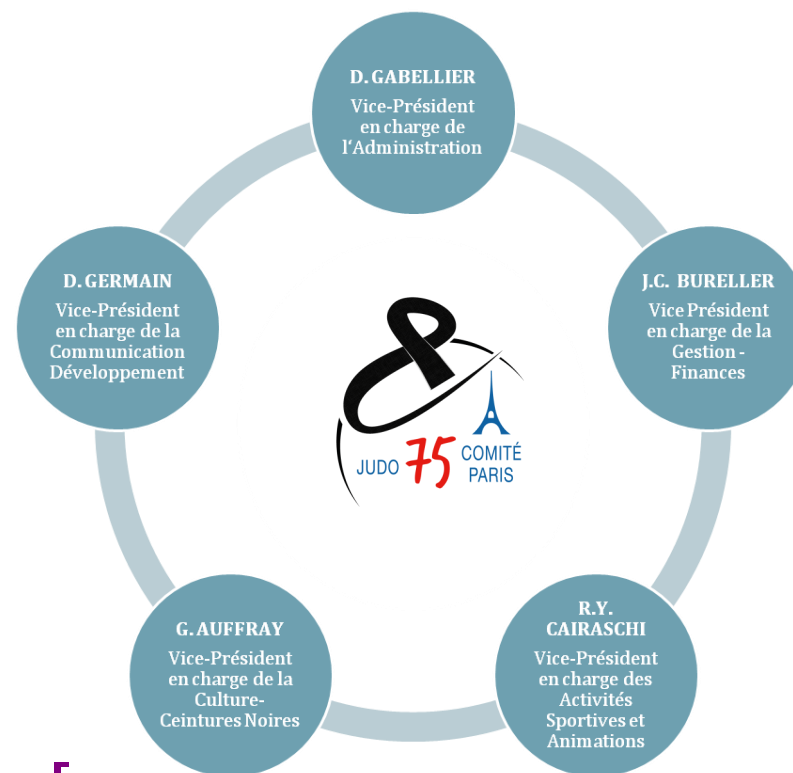
Exécutif

Président : Jean-Pierre TRIPET

Vice Président : Guy CHOPLIN

Secrétaire générale : Danièle GABELLIER

Trésorier : Jean-Claude BURELLER



Danièle GABELLIER

Vice-Président en charge de l'Administration

- Commission d'organisation générale, administrative et sportive
- Commission de contrôle électoral
- Juridique et social
- Secrétariat
- Calendrier administratif
- Conciliateurs instructeurs

Jean-Claude BURELLER

Vice-Président en charge de la Gestion Finances

- Commission financière
- Subventions
- Comptabilité et budgets
- Vérificateurs aux comptes

La formation sportive :

Entraînement intensif de 10 à 12 heures par semaine.
Participation aux tournois labellisés et compétitions fédérales.
Participation aux stages organisés par la fédération de judo, par les Pôles espoirs et par le Comité IDF.
Suivi individuel de formation dispensé par l'encadrement du pôle.

Les Judokas restent licenciés dans leur club et représentent celui-ci lors des compétitions.

L'internat :

Les élèves scolarisés au Lycée Jean Pierre Timbaud et au Collège Paul Eluard bénéficient de l'internat.

Chaque élève interne doit obligatoirement avoir un correspondant dont le domicile est rapidement accessible par les transports en commun ou situé à proximité de l'internat.

Les lieux d'entraînement :

Dojo Régional : 6 surfaces de combats avec salle de musculation et salles de travail.

Infrastructures sportives : piste d'athlétisme, gymnase, piscine, terrains de sport.

Tous ces équipements ont un accès direct à pied depuis l'internat et les établissements scolaires (sauf lycée Belmondo).



JUDO ET FILIÈRE DE HAUT NIVEAU

Concerne les minimes 2, cadets 1, cadets 2 et cadets 3

**L'intégration d'un sportif dans une structure
« Pôle Espoir Judo » comprend trois étapes successives :**

Le recrutement sportif
Le recrutement scolaire
L'examen médical d'aptitude

La formation scolaire :

Les Recteurs et les Inspecteurs Académiques organisent l'accueil des sportifs dans les établissements d'enseignement du second degré, publics ou privés sous contrat, qui ont inscrit volontairement cet accueil dans leur projet d'établissement.

L'entraînement intensif et la participation aux compétitions imposent un aménagement de l'emploi du temps, du régime scolaire et éventuellement du calendrier des examens.

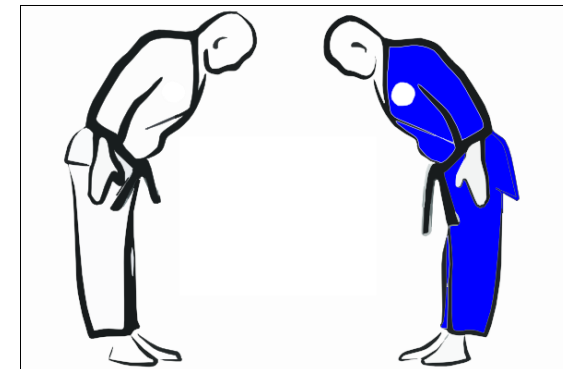
Les enseignants ayant en charge les sportifs, adaptent leur démarche pédagogique afin de personnaliser l'apprentissage de l'élève, lui garantir davantage d'autonomie et faciliter la réussite de son projet scolaire personnel.

La mise en place de cours de soutien ou de rattrapage est fréquente selon les besoins.

Raymond-Yves CAIRASCHI

Vice-Président en charge des Activités Sportives et Animations

- Commission sportive
- Commission d'arbitrage et commissaires sportifs
- Commission de sélection
- Commission d'organisation départementale des grades
- Calendrier sportif
- Actions handisport
- Actions debout-sol
- Actions jujitsu
- Actions féminines



Dominique GERMAIN

Vice-Président en charge de la Communication - Promotion - Développement - Formation

- Paris - Kyoto et Cinquantenaire du Comité
- Communication On-Line et Multimédias
- Recherche de Partenaires - Sponsoring
- Dojo d'Été
- Formation des dirigeants
- Commission de développement des licences

Guy AUFFRAY

Vice-Président en charge de la Culture - Ceintures Noires

- Conseil des Hauts Gradés
- Conseil des Clubs
- Commission des récompenses
- Kagami Biraki (jeunes et adultes)

VALIDATION DES POINTS PAR LE SECRÉTAIRE DE C.O.R.G.

La validation des points ne se fait pas le jour de la compétition. Après chaque compétition, le secrétaire de CORG note, pour chaque judoka, tous les points marqués en compétition.

Vous devez faire valider votre grade une fois que vous avez tous vos points.

Pour cela, vous devez déposer votre passeport au Comité de Paris de judo à l'attention du secrétaire de CORG. L'homologation du grade prend deux semaines, merci de prendre vos dispositions si vous devez participer à une compétition peu de temps après le dépôt du passeport.

Rappel :

- vous marquez des points seulement sur un grade supérieur ou équivalent.
- vous pouvez participer à 5 shiais dans l'année (ou un maximum de 25 combats)

RÈGLES ÉLÉMENTAIRES POUR LES PASSAGES DE GRADES 1ER DAN

Avoir au moins un an de ceinture marron (catégorie minimum cadet-cadette)

Passeport validé et à jour avec :

- certificat médical
- 3 licences (dont celle de l'année en cours)
- signature du professeur qui autorise le passage de grade

Se présenter au kata : les partenaires doivent également présenter leur passeport à jour.



Danièle GABELLIER



Jean-Claude BURELLER



Raymond-Yves CAIRASCHI



Dominique GERMAIN



Guy AUFFRAY



ARBITRAGE

Instructeur arbitrage : Eric CORNILY

Responsable de l'école des jeunes arbitres : Philippe HERY

Instructeur commissaire sportif : Philippe HERY

GRADE

Secrétaire de CORG : Guy CHOPLIN

Horaires d'ouvertures :

- le secrétaire de CORG est présent le mardi matin et le jeudi matin au Comité de Paris de Judo



FOURNIR UN COMMISSAIRE SPORTIF OU UN ARBITRE

Lors d'une animation, les clubs seront sollicités pour aider l'organisation dans l'arbitrage et le jugement des compétitions dans les conditions suivantes :

Moins de 4 judoka du même club sur la compétition/animation	Pas d'obligation de fournir un commissaire ou un arbitre
De 4 à 10 judoka du même club sur la compétition/animation	Obligation de fournir au minimum un commissaire sportif ou un arbitre pour la journée
Plus de 10 judoka du même club sur la compétition/animation	Obligation de fournir au minimum deux personnes (commissaires sportifs et/ou arbitres) pour la journée

Attention, les commissaires/arbitres doivent être **formés ou en cours de formation** (c'est-à-dire avoir au minimum participé à un stage d'arbitrage dans la saison) et doivent être **licenciés FFJDA**.

Cette mesure a pour but d'améliorer la qualité des manifestations du Comité. En cas de non-respect de cette décision, le responsable de compétition **sera en mesure de refuser la participation** des combattants du club.

POUR POUVOIR PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS

Afin de pouvoir participer aux différentes manifestations du Comité de Paris de Judo, il faut respecter les indications suivantes :

- être inscrit sur extranet par son professeur de judo,
- avoir un certificat médical de non contre indication à la pratique du judo de moins d'un an avec "apte à la compétition",
- avoir un passeport en règle avec la photo tamponnée par le Comité de Paris,
- le timbre de licence collé,
- la grade signé par le professeur,
- avoir un judogi blanc conforme aux normes des compétitions.

Rappel :

Les combattants Juniors sont autorisés à combattre dans les compétitions Seniors.

Les combattants Cadets 3ème année sont autorisés à combattre dans les compétitions Juniors à condition d'être en possession d'un certificat médical de surclassement d'âge daté de moins de 120 jours avant la date de la compétition.

CALENDRIER GÉNÉRAL 2016-2017

Certains lieux et dates sont susceptibles d'être modifiés en cours de saison.

Pensez à consulter régulièrement l'extranet pour vérifier si des changements ont eu lieu.

Septembre 2016

Date	Type de manifestation	Niveau
18 septembre	Stage de rentrée 75	Paris
24 et 25 septembre	Stage de rentrée IDF	IDF
25 septembre	Coupe 75 cadet - cadette	Paris

Octobre 2016

Date	Type de manifestation	Niveau
1 octobre	Critérium IDF cadet 1	IDF
2 octobre	Coupe IDF junior	IDF
9 octobre	Animation de rentrée benjamins et minimes	Paris

Novembre 2016

Date	Type de manifestation	Niveau
5 novembre	Equipes cadets - cadettes IDF	IDF
6 novembre	Equipes junior IDF	IDF
20 novembre	Coupe senior 75 Equipes minimes Animation benjamins	Paris

Décembre 2016

Date	Type de manifestation	Niveau
4 décembre	Animation poussin Animation minimes	Paris

PROCÉDURE POUR LES PASSEPORTS

Afin d'obtenir un passeport (jeune ou adulte) vous devez respecter les étapes suivantes :

- venir au Comité de Paris de Judo,
- régler le prix du passeport (8€),
- remplir les informations demandées : nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse et club, signature du judoka,
- coller la photo du judoka.

Une fois que toutes ces étapes sont respectées, la déléguée générale ou le conseiller technique tamponne le passeport avec le tampon du Comité de Paris.



SYSTÈME DE QUALIFICATION PAR EQUIPE

SENIOR



Janvier 2017

Date	Type de manifestation	Niveau
7 janvier	Circuit IDF junior n° 1	IDF
21 janvier	Championnat 75 cadet ind. Equipes seniors Kagami Biraki	Paris
22 janvier	Animation benjamins	Paris

Février 2017

Date	Type de manifestation	Niveau
18 février	1/2 finale IDF cadets n° 1	IDF
19 février	Equipes seniors IDF	IDF
25 février	Circuit IDF juniors n° 2	IDF

Mars 2017

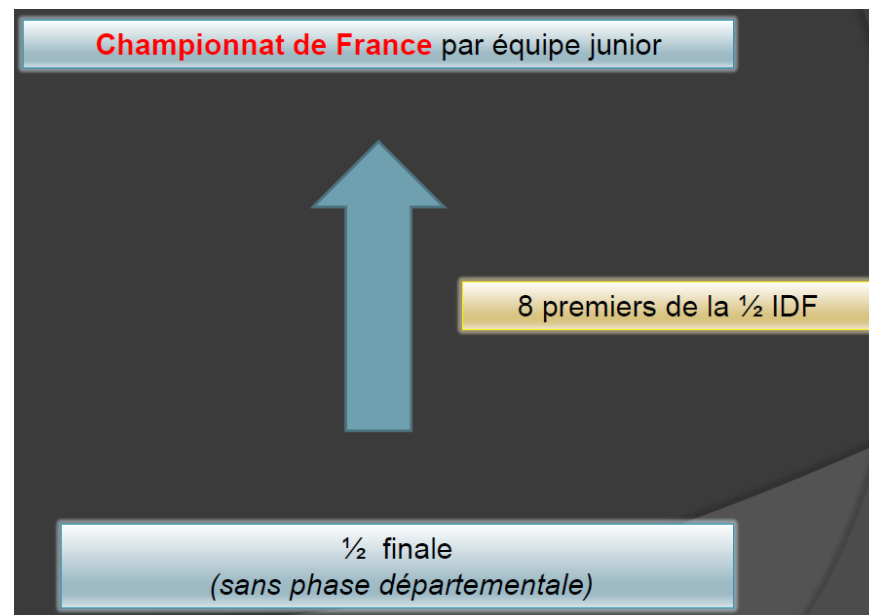
Date	Type de manifestation	Niveau
11 mars	1/2 finale IDF cadet n° 2	IDF
11 mars	Championnat 75 benjamins ind. Ceintures de couleurs juniors et seniors	Paris
12 mars	Circuit juniors IDF n° 3	IDF
12 mars	Animation poussins	Paris
25 et 26 mars	1/4 finale minimes zone 1&2	IDF

Avril 2017

Date	Type de manifestation	Niveau
1 avril	1/2 finale IDF juniors	IDF
22 avril	Championnat 75 senior ind.	Paris
23 avril	Equipes poussins–benjamins–minimes	Paris

SYSTÈME DE QUALIFICATION PAR EQUIPE

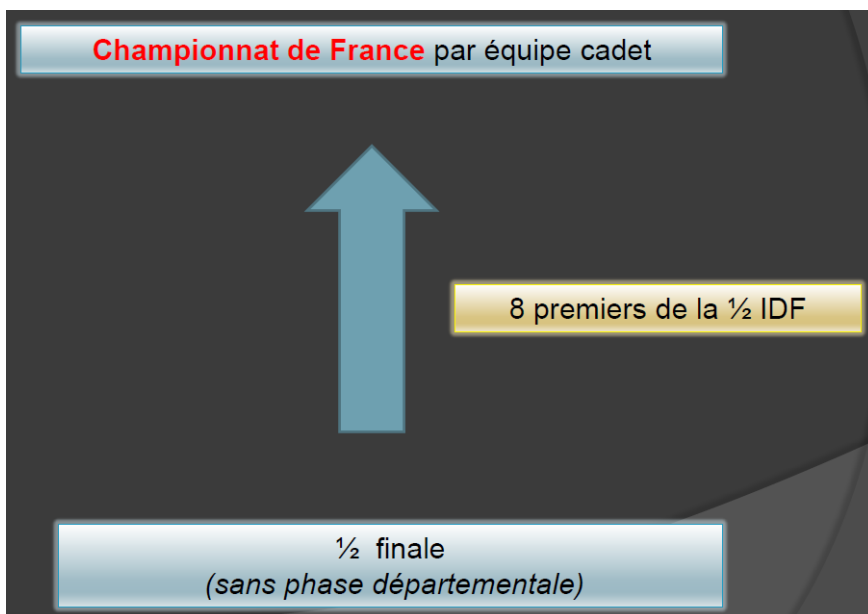
JUNIOR



SYSTÈME DE QUALIFICATION PAR EQUIPE

Pour les poussins, benjamins et minimes, il y a un championnat départemental par équipe de club. Possibilité d'engager 2 équipes par club et par sexe.

CADET



Mai 2017

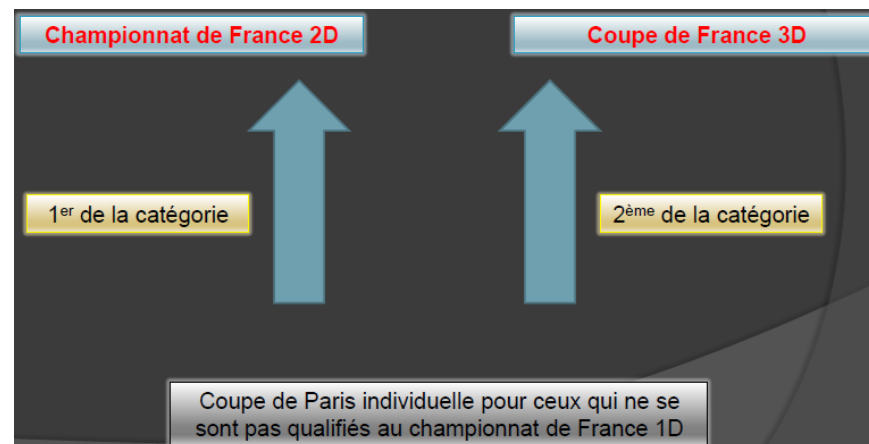
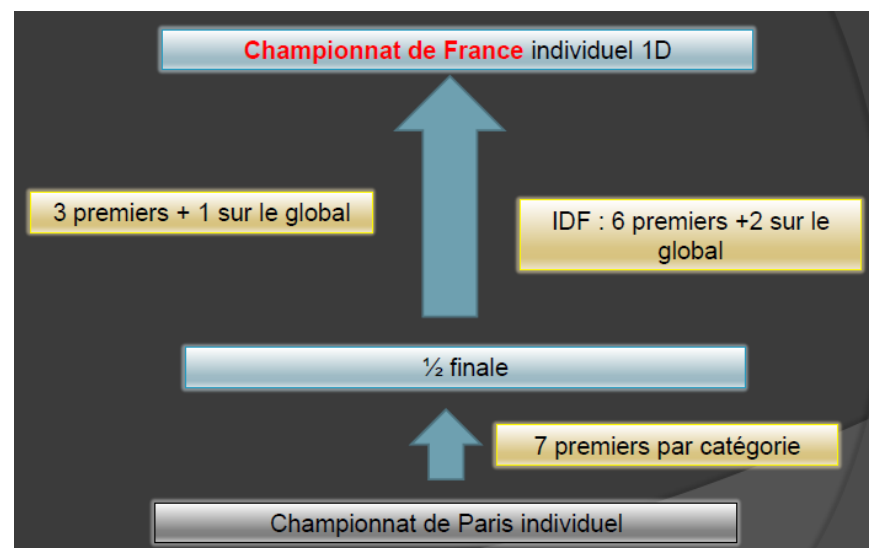
Date	Type de manifestation	Niveau
27 mai	1/2 finale seniors ind.	IDF
28 mai	Coupe IDF benjamins ind.	IDF

CALENDRIER DES STAGES SPORTIFS ET FORMATIONS

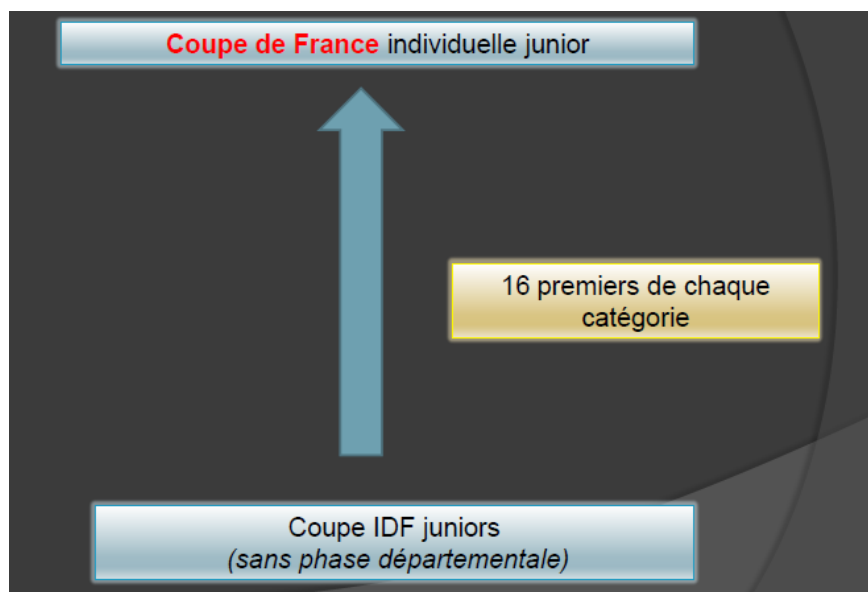
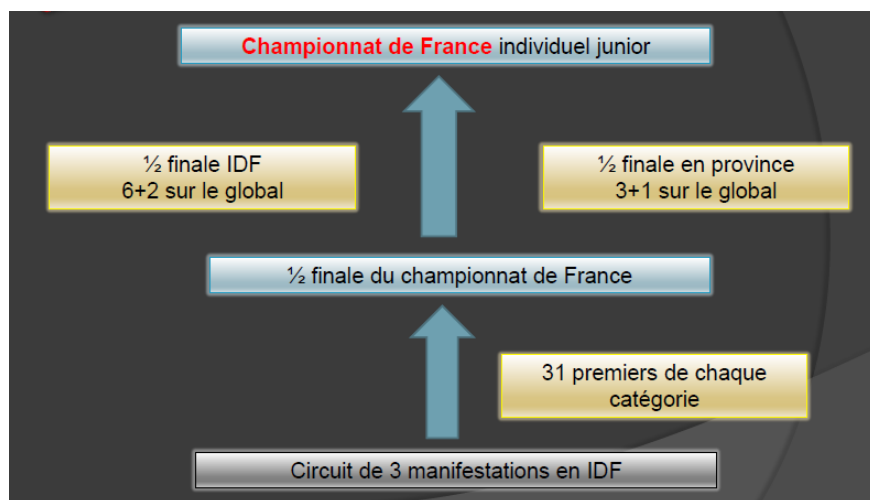
STAGES SPORTIFS		
Date	Public concerné	Lieu
24-25-26 octobre	BENJAMINS - MINIMES	PARIS
26-27-28 octobre	CADETS - JUNIORS	PARIS
19-20-21 décembre	BENJAMINS - MINIMES - CADETS	PARIS
6-7 février	CADETS - JUNIORS	PARIS
8-9 février	MINIMES	PARIS
10 au 14 avril	MINIMES SUR SELECTION	A DEFINIR

STAGES KATAS		
Date	Public concerné	Lieu
8 octobre	STAGE JUGES KATAS	PARIS
8 octobre	STAGE POUR TOUS	PARIS
11 novembre	STAGE POUR TOUS	PARIS
26 février	STAGE 3 ^e AU 6 ^e DAN	PARIS

SYSTEME DE QUALIFICATION SENIORS



SYSTÈME DE QUALIFICATION JUNIORS



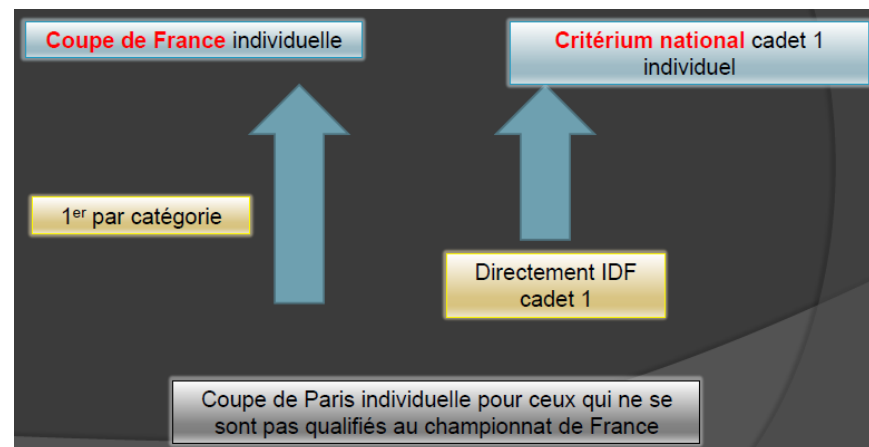
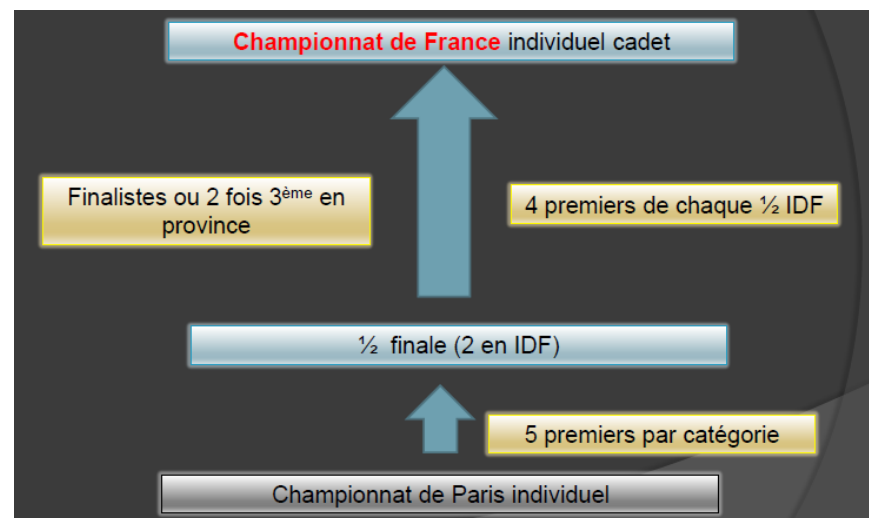
- Les dates des stages Ne-Waza et Jujitsu seront transmises au cours de la saison. Nous vous invitons à consulter régulièrement l'extranet de la FFJDA ainsi que la page Facebook du Comité de Paris de Judo.



**TABLEAU RECAPITULATIF DES CONTROLES D'ENGAGEMENTS
SAISON SPORTIVE 2016 (DU 01.01.2016 AU 31.12.2016)**

	SENIORS	JUNIORS	CADET(TE)S	MINIMES	BENJAMIN(E)S
ANNEE DE NAISSANCE	95 et avant	96-97-98	99-00-01	02-03	04-05
CATEGORIES DE POIDS	Masculins - 60 - 66 - 73 - 81 - 90 - 100 + 100 Féminines - 48 - 52 - 57 - 63 - 70 - 78 + 78	Masculins - 55 - 60 - 66 - 73 - 81 - 90 - 100 + 100 Féminines - 44 - 48 - 52 - 57 - 63 - 70 - 78 + 78	Masculins - 46 - 50 - 55 - 60 - 66 - 73 - 81 - 90 + 90 Féminines - 40 - 44 - 48 - 52 - 57 - 63 - 70 + 70	Masculins - 34 - 38 - 42 - 46 - 50 - 55 - 60 - 66 - 73 + 73 Féminines - 36 - 40 - 44 - 48 - 52 - 57 - 63 - 70 + 70	Masculins - 30 - 34 - 38 - 42 - 46 - 50 - 55 - 60 - 66 + 66 Féminines - 32 - 36 - 40 - 44 - 48 - 52 - 57 - 63 + 63
PASSEPORT DE -8 ANS	Une tolérance de validité jusqu'au 31 décembre de la saison est accordée pour les passeports de plus de 8 ans dans la saison				
CERTIFICAT MEDICAL	Datant de moins d'un an au jour de la compétition, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition				
LICENCE, COMPETITIONS INDIVIDUELLES ET PAR EQUIPES	2 années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours				
NATIONALITE COMPETITIONS INDIVIDUELLES	FRANCAISE et ETRANGERE sauf pour la phase finale du Championnat de France Individuel 1 ^{er} Division (étranger non autorisé)				
NATIONALITE COMPETITIONS PAR EQUIPES	SENIORS - JUNIORS - CADETS 2 ETRANGERS PAR EQUIPE tel que défini par le code sportif				
SURCLASSEMENT D'AGE EQUIPES ET INDIVIDUELS	SENIORS	JUNIORS	CADET(TE)S 1 et 2	MINIMES	BENJAMIN(E)S
	/	OUI	NON	NON	NON
SURCLASSEMENT DE POIDS	Equipes OUI		NON		NON
	NON				NON
GRADES	VERTE			ORANGE	JAUNE / ORANGE
RELATION GRADE/CHAMPIONNAT	OUI			NON	
TEMPS THEORIQUE CUMULE DE COMBAT	Pas de consigne			30'	20' dans une même journée lors des animations
AUTRES CATEGORIES D'AGES	VETERANS 1986 et avant		POUSSINS(ES) 2006-2007		MINI POUSSINS(ES) 2008 - 2009

**SYSTEME DE QUALIFICATION
CADETS**



SYSTÈME DE POINTS BENJAMINS ET MINIMES

Classement	Nombre de points
Participation	5 points
1 ^{er}	10 points
2 ^{ème}	7 points
3 ^{ème}	5 points
4 ^{ème}	3 points
5 ^{ème}	1 point

Calcul des points pour la sélection du championnat de Paris individuel :

- Étant donné que le changement de catégorie d'âge s'effectue en janvier et non plus en septembre la sélection se fera sur les deux meilleurs résultats des animations.
- Le premier marque donc 15 points, le deuxième 12 points...

TEXTES SPORTIFS

• **Conditions de présentation aux compétitions :**

Quelle que soit la compétition ou le passage de grade, il est indispensable de présenter au moment du contrôle deux documents :

1. Le passeport sportif de la FFJDA avec le timbre de licence de l'année en cours et celui de l'année précédente.
2. Le certificat médical avec la mention « non contre indication à la pratique du Judo Jujitsu en compétition » datant de moins d'un an à la date de la compétition.
3. Les grades doivent y être correctement renseignés

Pour les passages de grades, l'enseignant doit donner son accord pour que le candidat se présente. L'accord est donné par sa signature dans le passeport.

• **La double appartenance :**

Un club présentant une équipe avec une convention de double appartenance dans une catégorie d'âge et de sexe ne pourra présenter qu'une seule équipe dans cette catégorie d'âge et de sexe. Toutefois, le club pourra aider à la constitution de l'équipe d'un autre club.

Les équipes seront constituées d'une majorité ou égalité de licenciés du club d'accueil.

La convention doit être signée et remise à la ligue au plus tard 7 jours avant le championnat. Cette dernière est téléchargeable sur le site de la FFJDA.

- **Le hors quota :**

Il est attribué à titre exceptionnel et la demande doit être faite 10 jours avant la compétition concernée.

Pour un hors quota national la demande doit être faite au moins 30 jours avant la compétition concernée.

Le document est téléchargeable sur le site de la FFJDA.

- **Changement de catégorie :**

Seuls les benjamins, minimes, cadets et juniors qui auront pris du poids entre deux niveaux de compétition seront autorisés à monter de catégorie.

- **Surclassement :**

Il concerne uniquement les cadets 3^{ème} année qui ont la possibilité de combattre en junior. Tout surclassement est subordonné à l'établissement préalable d'un certificat médical de non contre indication à ce surclassement datant de moins de 120 jours.

SYSTÈME DE QUALIFICATION BENJAMINS



SYSTÈME DE QUALIFICATION MINIMES

